



Du registre aux délibérations de Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

Séance du 17 décembre 2024

Présents : Frédéric DI LORENZO, Bourgmestre – Président;
D. SENESAEI, S. VERVAECKE, C. DUBUS, F.
DECONINCK, V. SEYNAVE, Échevins;
P. VAN HONACKER, I. MARQUETTE, A. CAPART, C.
TRATSAERT, E. DEMARQUE, S.
ROUSSEL, C. HOLLEMAERT, T. GRAULICH, G.
VANBOUT, M. MOERMAN, E. VERSCHUREN,
C. LOMBART, F. LUTUN, F. NYS-GOEMAERE, P.
WALLAYS, Conseillers;
V. BREYNE, Directrice Générale

Objet : Déclarations d'apparement

Le Conseil, en séance publique,

Vu la circulaire du 10 octobre 2024 de Monsieur le Ministre Desquesnes relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Considérant en effet, que suite aux élections du 13 octobre 2024, les organes doivent être renouvelés ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation notamment les articles L1123-1, L1234-2, L1522-4 et L1523-15 ;

Considérant la composition des groupes politiques au sein du Conseil communal d'Estaimpuis, soit 11 conseillers pour le groupe PS-LB, 4 conseillers pour le groupe Les Engagés, 4 conseillers pour le groupe MR Vous et 2 pour le groupe Ouverture ;

Considérant que les élus des listes PS/LB, MR Vous et Les Engagés sont automatiquement reliés à leurs listes nationales wallonnes et qu'ils confirment vouloir rester attachés, respectivement, à leur liste, tandis que les élus de la liste Ouverture peuvent déposer une déclaration d'apparement ;

Considérant que les conseillers élus suivants ont déposé une déclaration d'apparement auprès du secrétariat communal :

Nom et prénom

Van Honacker Patrick
Senesael Daniel
Marquette Isabelle
Capart Adeline
Deconinck François
Di Lorenzo Frédéric
Vervaecke Sophie
Dubus Christine

Apparement

Les Engagés
PS
PS
Les Engagés
PS
PS
PS
PS
PS

Demarque Eric	MR
Roussel Steve	Les Engagés
Hollemaert Christian	PS
Graulich Thierry	Ecolo
Seynave Virginie	PS
Vanbout Geoffrey	PS
Moerman Mike	PS
Verchuren Evelyne	Les Engagés
Lombart Christine	MR
Lutun Florence	PS
Nys-Goemaere Françoise	MR
Wallays Perrine	MR

Considérant que la conseillère élue suivante n'a pas déposé de déclaration d'apparementement auprès du secrétariat communal : Mme Tratsaert Chloé ;

PREND ACTE :

Article 1 : des déclarations d'apparementement suivantes :

Nom et prénom	Apparementement
Van Honacker Patrick	Les Engagés
Senesael Daniel	PS
Marquette Isabelle	PS
Capart Adeline	Les Engagés
Deconinck François	PS
Di Lorenzo Frédéric	PS
Vervaecke Sophie	PS
Dubus Christine	PS
Demarque Eric	MR
Roussel Steve	Les Engagés
Hollemaert Christian	PS
Graulich Thierry	Ecolo
Seynave Virginie	PS
Vanbout Geoffrey	PS
Moerman Mike	PS
Verchuren Evelyne	Les Engagés
Lombart Christine	MR
Lutun Florence	PS
Nys-Goemaere Françoise	MR
Wallays Perrine	MR

Article 2 : charge le Collège communal de publier ces déclarations sur le site internet de la commune.

Article 3 : le Collège transmettra la composition des groupes politiques du Conseil communal d'Estaimpuis aux intercommunales dont la commune d'Estaimpuis est membre et à la Société de Logements « Les Heures Claires ».

Par le Conseil :
Par ordonnance :

La Directrice Générale,
(s) V. BREYNE.

Le Bourgmestre,
(s) F. DI LORENZO.

Pour extrait certifié conforme :

La Directrice Générale,

Virginie BREYNE



Le Bourgmestre,

Frédéric DI LORENZO